

Châtillon sur Cluses

- 15 Place de la Mairie - 74300 Châtillon sur Cluses
- 04 50 34 26 42
- mairie@chatillonsurcluses.fr
- communedechatillonsurcluses



NOUVEAU SITE INTERNET BIENTÔT DISPONIBLE

en raison de l'incendie d'OVH notre site internet qui était prêt à être mis en ligne début avril va devoir être reconstruit. Dans l'attente nous allons pouvoir disposer d'un site temporaire qui permettra à minima de communiquer.

les brèves du Petit Cassandrin

LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

auront lieu les dimanches 20 et 27 juin prochains.

LE VOTE PAR PROCURATION est désormais ouvert à tous les électeurs sans justificatif, chaque électeur pouvant être porteur de deux procurations. Depuis le 6 avril, la procédure d'établissement des procurations est en partie dématérialisée (maprocuration.gouv.fr).

LES DEMANDES D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

sont accessibles en ligne avec un compte service-public.fr ou via France Connect, et à condition d'être âgé d'au moins 18 ans. Vous pouvez également vous inscrire en mairie.

RECENSEMENT DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS

Les travailleurs suisses ou doubles nationaux résidant dans la commune et travaillant dans le canton de Genève doivent impérativement se faire recenser en mairie d'ici au 30 juin 2021, délai de rigueur.

CITATION Warren Buffet

« Quelqu'un s'assoit à l'ombre aujourd'hui parce que quelqu'un d'autre a planté un arbre il y a longtemps. »



SERVICES

- Mairie**
 Ouverture au public du mardi au samedi de 8h à 12h
- Agence postale communale**
 Ouverte du mardi au samedi de 8h à 12h.
 Levée du courrier : 11h30
 04 50 34 26 54
- Service périscolaire**
 cantinegarderie74300@outlook.fr
- Bibliothèque Municipale :**
 Inscription gratuite
horaires :
 Le mercredi de 10h à 11h30 et de 16h30 à 18h
 Le samedi de 10h à 12h
 bibchatillon@gmail.com
 04 85 42 00 81
 Pendant les heures de permanence
 bibliotheque-chatillon74.fr
 Catalogage en ligne

Une pensée

Une pensée aux familles endeuillées, avec une attention particulière pour François Guyot, ancien premier Adjoint, qui nous a quittés en novembre 2020.

Dépliant Créé et imprimé par Monterrain à Cluses avec des encres végétales sur papier certifié Ecolabel et PEFC. Le bois utilisé pour cette pâte provient de forêts et plantations gérées de manière durable. - Ne pas jeter sur la voie publique.

Châtillon sur Cluses

Le Petit Cassandrin

N°2

AVRIL 2021



MOT DU MAIRE

VOILÀ UNE ANNÉE que vous nous avez accordé votre confiance et je vous en remercie une fois encore. Nous avons, malgré un contexte sanitaire que tout le monde connaît, mis notre énergie et notre volonté à votre service.

LE TRAVAIL EFFICACE et sans relâche des commissions a permis des avancées significatives. Je pense par exemple à l'état des lieux des routes communales avec une priorisation et une planification des interventions nous permettant d'avoir une vision sur la durée du mandat ou encore la mise en place d'une politique de suivi et d'accompagnement du personnel communal. Le projet de rénovation de la mairie a été relancé en lien avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement afin de rendre accessible à tous, les différents services publics et de limiter au maximum les consommations d'énergie du bâtiment. Concernant l'éclairage public, autre poste de consommation, nous avons réalisé un audit très précis décrivant l'état du réseau et du matériel. Cela va nous permettre de chiffrer et d'envisager son remplacement par de l'éclairage LED. Un investissement qui entraînera des économies !

EN CE QUI CONCERNE LA COMMUNICATION, nous avons utilisé le panneau lumineux, les panneaux publicitaires présents dans le centre-bourg, la page Facebook de la commune ou encore cette lettre d'informations, seul moyen de pouvoir communiquer avec l'ensemble de la population. Vous avez peut-être remarqué que le site internet n'est plus à jour depuis plusieurs mois. Un gros travail a été fait sur la réalisation d'un nouveau, beaucoup plus convivial et complet avec de nouveaux services mais l'incendie d'OVH à Strasbourg est venu perturber sa mise en ligne... Nous espérons pouvoir le partager avec vous au plus vite !

LE SERVICE PÉRISCOLAIRE a vécu une année mouvementée avec des absences régulières mais grâce à la mobilisation de tous (agents et élus), le service a pu être maintenu sans aucune interruption. Nous avons accompagné le remplacement du matériel informatique de l'école, afin de permettre aux élèves de découvrir ou d'approfondir leurs connaissances en informatique dans de bonnes conditions.

VOUS AVEZ également pu constater que nous avons recruté un agent technique qui a notamment pour missions de veiller à l'entretien des espaces publics, des routes ... pas d'inquiétude pour occuper ses journées, il y a de quoi faire !

IL Y AVAIT, dans un autre domaine, une remise à plat de toute la partie comptabilité / gestion qui était nécessaire afin de partir sur de bonnes bases. Ce travail important a été fait, nous permettant aujourd'hui d'envisager un audit financier qui nous donnera une vision précise pour le financement des projets structurant de la commune dans les 5 ans qui viennent.

JE SOUHAITAIS également dire quelques mots sur le projet d'aménagement de la zone du Cloiset. Une « affaire » qui traîne depuis de nombreuses années et qui devra trouver une issue d'ici la fin de l'année 2021. Nous avons décidé de lancer une consultation afin de recueillir votre avis et nous comptons sur vous pour bien vouloir y répondre. Nous avons également reçu les représentants du groupe Schiever (porteur du projet de supermarché) à plusieurs reprises afin de trouver la meilleure porte de sortie pour la commune en tenant bien sur compte des accords signés précédemment.



DES PROJETS PRIVÉS de plusieurs logements devraient également voir le jour, notamment du côté de l'impasse des Granges, sur un terrain communal qui avait été vendu dans le précédent mandat. Ce projet pourrait voir la création d'un pôle de santé regroupant au même endroit les professionnels présents sur le territoire.

CETTE LISTE n'est pas exhaustive mais vous pouvez constater que nous avons à cœur de nous investir pour notre commune et pour vous, chères cassandrines et chers cassandrins.

J'AI UNE PENSÉE SINCÈRE ET CHALEUREUSE pour celles et ceux qui nous ont quittés trop tôt, pour leur famille et également pour celles et ceux qui ont traversé un moment compliqué durant ces derniers mois.

JE NOUS SOUHAITE de pouvoir à nouveau partager des moments de convivialité, festifs, d'échanges autour des animations proposées par les différentes associations communales. En attendant, je vous souhaite le meilleur et prenez soin de vous.

Votre maire,
Cyril CATHELINÉAU



Présentation des services de la Mairie

Service administratif



Josiane JORAT
Secrétaire Générale de Mairie



Amandine BOSSON
Agent d'accueil Agence postale communale et Mairie

AINSI QUE

Laurence PERRÉ
Agent d'accueil

EN CHARGE

Actes d'état civil, informations et complétudes des dossiers d'urbanisme, gestion de location de salles, du cimetière, inscription sur les listes électorales, accueil du public...

Agent technique



SUR LE TERRAIN

• En charge de l'entretien des routes et abords, des bâtiments communaux, de l'espace public, des espaces verts, la réparation et l'entretien du matériel communal, la gestion de la salle des fêtes...

Vous croiserez sans doute notre agent technique et son véhicule facilement reconnaissable sur nos routes communales...

Guy Coudurier
Agent technique

Service Périscolaire



9 700 REPAS
servis par année



8 700 HEURES
en garderie



Sylvie RANNAUD FAVRE
Animatrice et gestionnaire administrative du service



Claire MAZEYRAC
Animatrice et ATSEM en maternelle



Flavie TOURNANT
Animatrice et ATSEM en maternelle



Sandra TERRASSON
Animatrice



Nathalie MISSILIER
Agent de restauration

AINSI QUE

Audrey MANCERA
Animatrice

l'Agence postale communale

Elle offre les services postaux courants

- Affranchissement des lettres et des colis.
- Vente de timbres, d'enveloppes, lettre prioritaire, lettre verte, lettre suivie....

Services financiers :

- Retrait ou versement d'espèces sur CCP, ou compte épargne à hauteur de 500 € sur 7 jours glissants
- Dépôt de chèques...

Les Agences postales communales n'étant pas reliées au réseau bancaire, il n'est pas possible de réaliser des transactions de transferts, à savoir mandat et virement, ni la consultation de solde de compte.

L'Agence postale est munie d'un terminal de paiement qui vous permet de retirer des espèces si vous êtes munis d'une carte bleue de la Banque Postale.

L'accueil de la mairie

QUELQUES CHIFFRES



100 MAILS
par semaine



50 APPELS
par semaine



50 PERSONNES
accueillies
par semaine à la Mairie

80 PERSONNES
accueillies par semaine
à l'agence postale

MAIS C'EST AUSSI

La gestion du budget, du personnel, la comptabilité, la rédaction des divers arrêtés, les recensements citoyens, les liens avec les différentes administrations, les autres collectivités territoriales...

Quand le château de Châtillon-sur-Cluses révèle ses secrets...



Auriane Lorphelin, archéologue spécialiste du Moyen-âge, travaille maintenant depuis 3 ans sur le site castral de Châtillon. Après une année de recherches historiques et d'inventaire des vestiges visibles, une première opération d'archéologie a eu lieu en juin 2019 afin de lever le voile sur cet édifice méconnu.

Le château de Châtillon-sur-Cluses est construit à une altitude de 753 mètres NGF, sur un éperon rocheux dominant la ville de Cluses. Sa position stratégique, à l'entrée du col séparant la vallée de l'Arve de celle du Giffre, fait de cette forteresse un élément majeur dans le paysage médiéval. Depuis longtemps connu comme l'une des demeures principales des sires de Faucigny, il fut également le chef-lieu de la châtellenie de Châtillon et Cluses. Château et ville centralisaient alors les pouvoirs décisionnaires et étaient un des cœurs économiques du Faucigny.

Les résultats des différentes études menées jusqu'à présent nous apportent avant tout un grand nombre d'informations relatives à l'organisation du château. Il est aujourd'hui possible d'esquisser un plan de cette grande place fortifiée et d'en appréhender la construction, adaptée au relief alpin. S'il est aujourd'hui difficile de percevoir la majestuosité des constructions, les études archéologiques et historiques témoignent d'un site fortifié possédant deux enceintes, deux tours, une église et une chapelle, une écurie, des celliers

et zones de production, mais également de vastes salles d'apparat richement décorées.

L'opération archéologique menée en 2019, destinée à confirmer la présence de vestiges sous terre au niveau de l'espace seigneurial, a dévoilé non seulement la présence d'éléments maçonnés, mais également du mobilier permettant de dater l'occupation du château. Ainsi, nous avons pu débiter l'élaboration du plan exact, mais aussi déterminer que le site était occupé dès les XIIe/XIIIe siècles.

Le mois de juin 2021 verra l'arrivée d'une nouvelle équipe d'archéologues et ce pendant 3 semaines. L'investigation de la zone seigneuriale se poursuivra afin d'acquies de nouvelles connaissances sur la vie au château. Ce projet, motivé par un désir de connaître et promouvoir un patrimoine méconnu, s'inscrit dans une réelle dynamique territoriale. Plusieurs visites seront ainsi organisées pendant le chantier afin de présenter les fouilles archéologiques, mais aussi le métier d'archéologue et le site exceptionnel du château de Châtillon-sur-Cluses.

INTERVIEW

Déneiger Châtillon : ils nous disent tout !

Interview de Christophe et Gauthier, des Jardins du Giffre, Joffrey et Nicolas, de GATP (Giffre Aménagement Travaux Publics).

Depuis cet hiver, le déneigement est assuré au moyen d'un tracteur équipé d'une lame "bi-raclage" (neige et glace) loué par la commune pendant toute la période hivernale : garé derrière la mairie, il est prêt à démarrer 24 heures sur 24. Pour le conduire, la commune s'adjoint les services de deux entreprises, qui mettent chacune à disposition deux chauffeurs, facturés à l'heure travaillée : du 16 novembre au 30 avril, un chauffeur est d'astreinte chaque jour, en binôme avec un autre chauffeur qui peut le remplacer en cas de problème.

Quelques chiffres ?

« Châtillon, c'est près de 30 kilomètres de voies à déneiger dans les deux sens, soit 60 kilomètres. Sans compter le salage, il faut 8 heures pour déneiger toute la voirie, par exemple une tournée de 3 heures à 11 heures du matin. Cet hiver, il nous est arrivé deux fois de "tourner" sans interruption du vendredi au dimanche. »

Comment décidez-vous de déclencher le déneigement ?

« Des conseillers municipaux des différents hameaux alertent lorsque la hauteur de neige devient conséquente, et le maire ou l'adjoint au maire en charge du déneigement nous donne le feu vert. En période de fort enneigement, notre intervention devient automatique. »

Quelles sont vos heures d'intervention ?

« Il faut trouver un juste équilibre. Quand la neige commence à tomber en milieu d'après-midi, si on commence à déneiger trop tôt dans la soirée, tout est à refaire pour le lendemain matin. Il faut donc parfois accepter des routes un peu enneigées en soirée, qui seront déneigées très tôt le lendemain matin. »

Quelles priorités ?

« Déneiger, c'est long, et on ne peut pas être partout en même temps. Les axes prioritaires sont déterminés en fonction de l'enneigement et de la densité de l'habitat, généralement dans l'ordre suivant : Balmotte, Blanc, route des Bois, Presles, l'Arroz, la Côte, le Martelet, les nombreuses voies le long de la route de Cluses. » Sans oublier le déneigement et



le salage des trottoirs, des parkings, de la cour de l'école...

Quelles contraintes techniques ?

« D'abord, on ne peut pas passer partout, certains passages sont trop étroits : impossible par exemple de monter en haut de Soucy. Autre... souci : les haies mal taillées, les véhicules mal garés, les clôtures en bordure de voie qui nous retardent et nous empêchent parfois de bien déneiger. Un problème constant : le stockage de la neige. On partage la route en deux et on met autant de neige d'un côté que de l'autre, mais il est parfois difficile de trouver des endroits où stocker.

Enfin, "ouvrir large" est dangereux : si on déneige trop près du bord de la voie, les véhicules risquent de se retrouver dans le fossé. »

Et le salage ?

« On essaye d'être raisonnables pour préserver l'environnement, mais on hérite d'une époque où on salait beaucoup. On a

testé l'utilisation de pouzzolane*, qui n'est efficace que dans certaines conditions d'enneigement, et on pourra encore faire des progrès. »

Quels retours des Cassandrin ?

« Il y a toujours quelques mécontents, mais nous avons eu beaucoup de retours positifs. Certains ont bénéficié du déneigement pour la première fois depuis des années. Et puis... nous vivons en montagne ! Il faut accepter de circuler sur des routes parfois enneigées et équiper les véhicules en conséquence. Il est impossible de garantir des routes noires toute l'année ! »

Le mot de la fin ?

« On ne maîtrise ni l'heure ni la quantité des chutes de neige. Le maître mot : s'adapter. C'est vrai pour nous, c'est vrai aussi pour les usagers. »

*Pouzzolane : roche naturelle constituée par des scories (projections) volcaniques basaltiques ou de composition proche.

FOYER MECS DE CHÂTILLON SUR CLUSES - MAISON D'ENFANT À CARACTÈRE SOCIAL

En janvier 2020, le foyer ouvrait ses portes...

L'OBJECTIF DU FOYER est de proposer aux jeunes accueillis une insertion scolaire, sociale et professionnelle à visée d'intégration pour qu'ils puissent rester sur le territoire et s'insérer. Le foyer les prend en charge jusqu'à leur majorité et ensuite ils partent avec une solution d'hébergement soit en famille ou en appartement. L'association ARVE REFUGIE vient en soutien et les accompagne dans leur recherche de logement.

Le Foyer de Châtillon -sur - Cluses a ouvert ses portes par un bel après-midi ensoleillé le 16 janvier 2020. Nous étions une poignée de professionnels engagés pour accueillir ces jeunes migrants. Ils sont arrivés excités et pressés d'avoir enfin leur chambre, après avoir passé plusieurs semaines à l'hôtel.

Ensuite, tout a été vite, tout était à construire, dans la course et le froid. Il a fallu remettre en route la chaudière, le four et la machine à laver. Maryne, cheffe de service, dynamique, tenait les rennes et s'occupait de l'organisationnel et du recrutement. Les éducateurs sont arrivés au compte-goutte. Il a fallu retoucher les manches, s'occuper des jeunes, de leur transport et repas. Puis

la vie s'est organisée, avec l'agencement des locaux, l'investissement de la villa par l'équipe d'encadrement et pluriprofessionnel.

En mars, Jean NGOM, directeur d'établissement, a pris ses fonctions. Face à la crise sanitaire, il a fallu s'organiser, changer les plannings des éducateurs, nous avons pu compter sur la bonne volonté des jeunes.

L'été a été l'occasion de proposer des sorties plein air et très vite la rentrée est arrivée. Les 30 jeunes ont pris le chemin de l'école pour les plus petits d'entre eux quant aux aînés, ils sont partis en alternance dans les métiers de la cuisine, du bâtiment, de la menuiserie et de la mécanique automobile.

En fin d'année, le moment fort a été les premiers départs des majeurs : Dambello, Idriss, Ismael puis ensuite Zoumana et Bougary. Tous partent avec une solution d'hébergement et une formation à l'appui. Nous leur souhaitons une belle route.

Au bout d'un an, une belle énergie circule au sein de l'équipe, dynamique et solidaire. Plusieurs projets culturels sont en route pour 2021.

Qui sont les professionnels ?

Actuellement, plus de 20 professionnels travaillent à temps partiel sur le foyer.

L'équipe d'encadrement est composée de Maryne Rondi, cheffe de service et Jean NGOM, directeur.

L'équipe éducative compte 7 personnes, 2 veilleurs, 1 chauffeur, 1 secrétaire de direction. S'y ajoute l'équipe pluridisciplinaire : psychologue, juriste et infirmière, ainsi qu'une professeure FLE.

L'équipe technique est dotée d'un agent d'entretien et d'un agent technique.

Avec les beaux jours, les travaux fleurissent !

Les beaux jours reviennent, et avec eux l'envie de réaliser des travaux : un abri de jardin pour désencombrer votre garage, un abri-voiture pour ne plus avoir à dégivrer le pare-brise de votre véhicule l'hiver, une chambre dans vos combles pour les enfants, un ravalement de vos façades qui en ont bien besoin...

Certains de ces travaux nécessitent une autorisation d'urbanisme délivrée par la commune, déclaration préalable ou permis de construire, d'autres non. Essayons d'y voir un peu plus clair.

Les "petits travaux" ne requièrent aucune autorisation : c'est le cas des nouvelles constructions de moins de 5 m², comme un abri de jardin, une petite véranda, ou encore une piscine hors sol, un bassin. Autres exemples : une serre de 1,80 m de haut ou moins, un ravalement à l'identique, sans parler des travaux de décoration intérieure.

D'autres relèvent d'une **déclaration préalable** (DP), autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles.

Quelques exemples : la construction d'une véranda ou une surélévation créant entre 5 et 20 m² de surface supplémentaire, un abri de jardin entre 5 et 20 m².

En zone urbaine (zone U du PLU), vous pouvez créer jusqu'à 40 m² d'extension en déposant une DP. La transformation d'un garage de 5 m² ou plus en pièce de vie relève également d'une déclaration préalable, comme l'installation sur un terrain d'une caravane plus de 3 mois par an.

La DP est adressée par courrier recommandé avec demande d'avis de réception ou déposée en mairie, au moyen d'un formulaire accessible en ligne qui précise les documents à joindre en fonction du projet. Le délai d'instruction est d'un mois, après, le cas échéant, trois mois pour fournir des pièces manquantes.

Enfin, les travaux importants sont soumis à **permis de construire** : sont concernées les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Vous devez également déposer un permis de construire si les travaux portent la surface de votre maison à plus de 150 m².

Un permis de construire est aussi obligatoire pour toutes les piscines dont

le bassin a une superficie supérieure à 100 m².

Également formulée au moyen d'un document accessible en ligne, la demande de permis de construire adressée ou déposée en mairie est instruite dans un délai de deux mois pour une maison individuelle et ses annexes.

N'hésitez pas à vous informer auprès de la mairie, en amont de tout projet, du type d'autorisation d'urbanisme dont ce dernier relève.

Vous pouvez aussi utilement consulter le site www.montagnesdugiffre.fr/vivre-et-habiter/les-demarches-durbanisme.

Peut-être avez-vous déjà réalisé sans autorisation des travaux qui en requièrent une : il vous est toujours possible de régulariser votre situation en vous adressant à la mairie.

Le maire, l'adjoint au maire délégué à l'urbanisme ou encore la Secrétaire générale pourront vous conseiller et examiner, en concertation avec la personne chargée de l'instruction des dossiers d'autorisation d'urbanisme de la Communauté de communes des Montagnes du Giffre (CCMG), les moyens de cette régularisation.

L'équité est une valeur qui nous est chère et nous avons à cœur que les obligations en matière de respect des règles d'urbanisme soient les mêmes pour tous. Sans revenir sur des anomalies trop anciennes, et dans le respect du délai de prescription de 6 ans, nous mettrons en œuvre à partir de 2022 des procédures de régularisation. Nous avons bien conscience que ce choix assumé pourra déplaire, toutefois, en tant qu'élus nous sommes garants du respect des règles d'urbanisme et de l'équité entre tous les administrés.



Du côté de la CCMG :

Ça roule! dans les Montagnes du Giffre
200 EUROS OFFERTS*
POUR L'ACHAT DE VOTRE VÉLO
À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE!
Informations et dossier de demande de subvention sur www.montagnesdugiffre.fr

DÉCHÈTERIE DES MONTAGNES DU GIFFRE
PARTICULIERS, PROFESSIONNELS, COLLECTIVITÉS
Pass' obligatoire
dès le 3 mai 2021
Demandez-le sans attendre!
Formulaire disponible sur www.montagnesdugiffre.fr / Infos au 04 50 47 62 00